

L'Association Force ouvrière consommateurs et locataires d'Eure-et-Loir met en place des permanences hebdomadaires à Chartres

Réunie en assemblée générale vendredi 13 septembre à Chartres, l'Association Force ouvrière consommateurs et locataires d'Eure-et-Loir (Afoc 28) défend les consommateurs, syndiqués FO ou non, notamment dans le domaine du logement.

Créée il y a exactement cinquante ans, l'Association Force ouvrière consommateurs et locataires d'Eure-et-Loir (Afoc 28) s'est réunie en assemblée générale à la Maison des



syndicats, à Chartres, vendredi 13 septembre 2024. Son président, Jean-Paul Brunet, avait invité David Rousset, le secrétaire général de l'Afoc nationale, mais ce dernier n'a pas pu assister à la réunion suite à un imprévu.

L'Afoc 28 défend tous les syndiqués FO mais pas seulement. "Les non-syndiqués peuvent adhérer moyennant une cotisation annuelle de 30 € ou 15 € pour les personnes précaires et les étudiants", précise Jean-Louis Bource, secrétaire général de l'association.



Renforcer l'expertise en matière de logement

Un gros investissement sur le logement a été mené au cours de l'année écoulée. "Nous avons aujourd'hui des représentants dans les conseils d'administration des principaux bailleurs sociaux du département", se félicite Jean-Paul Brunet qui entend bien continuer à renforcer l'expertise de l'association dans le domaine du logement.

À partir de ce mois de septembre, des permanences seront par ailleurs tenues tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30 dans les locaux de FO, à Chartres. "Cela nous permettra de répondre aux nombreuses demandes de renseignements en matière de consommation, qu'il s'agisse d'internet ou de forfaits mobiles, de dépenses d'énergie ou d'achat de voiture d'occasion", détaille Jean-Louis Bource.







